



COMMUNIQUE

Paris, le 02/07/2015

« 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » FAVORABLE AU CONTRAT POUR LA VENTE DE VEHICULE D'OCCASION

Mardi 30 juin 2015, Alain Fouché, sénateur de la Vienne, et Pierre Chasseray, délégué général de l'association « 40 millions d'automobilistes », ont présenté en conférence de presse le projet de loi rédigé par le sénateur Alain Fouché, visant à rendre le contrat écrit obligatoire pour toute vente d'un véhicule d'occasion.



Pour consulter la proposition de loi, [suivre ce lien](#).

A l'heure où les fraudes au compteur kilométrique augmentent, selon l'association « 40 millions d'automobilistes », il est indispensable de rendre obligatoire le contrat écrit pour toute vente d'un véhicule d'occasion, car cela permettra de mieux encadrer la vente entre particuliers.

Pour Pierre Chasseray, délégué général de « 40 millions d'automobilistes », « ce projet de loi porté par le sénateur Fouché est une mesure d'intérêt général pour les automobilistes. Le contrat, gratuit, sera là pour protéger les parties. Il servira de gage de transparence sur l'état du véhicule. »

Dans le contrat, le vendeur pourra indiquer si le véhicule a été expertisé avant la vente. L'expertise ne sera pas rendue obligatoire, mais pourra être un argument de vente puisqu'elle sera perçue par l'acheteur comme un gage de sécurité.

La proposition de loi portée par le sénateur Alain Fouché sera examinée par les parlementaires avant la fin de l'année.

**Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur www.fil-conducteurs.com, avant leur diffusion.
Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)**



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com